

RESUME SEANCE ORDINAIRE DU 21 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un , MARDI 21 SEPTEMBRE à 19h00

**République
Française
Département de
Seine Maritime
Canton de
Octeville Sur
Mer
Commune de
Hermeville**

Les membres composant le conseil municipal de Hermeville sous la présidence de Mr Daniel LEMESLE, Maire d' Hermeville

étaient présents : Mme Nadia COIGNET 1ère Adjointe Mr LHEUREUX Laurent , 2e adjoint, Mr Benjamin CAMAILLE, Mr QUAVALIER Jérôme, Mme VASSET CHRISTELLE, Mme HENRY Maryline, Mr VASSET Jean Paul,

Absents excusés :

Mr LOTHON Max à donné pouvoir à Mr Daniel LEMESLE

Mme HERRENSCHMIDT Catherine a donné pouvoir à Mme Nadia COIGNET

Mme LEGRAND Maryline a donné pouvoir à Mr Benjamin CAMAILLE

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Nombre voix

pour : 11

Contre : 11

Abstention : 11

Date convocation :

13 septembre 2021

Mme Maryline HENRY a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture du procès verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **PLAN LOCAL HABITATION 2022-2027**
- **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

CONSIDERANT

- que, par délibération en date du 8 juillet 2021, le conseil communautaire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté un projet de programme local de l'habitat (PLH) 2022-2027 ;

- que, conformément aux dispositions réglementaires s'appliquant aux PLH et notamment à l'article R. 302-9 du code de la construction et de l'habitation

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'émettre un avis favorable** au projet de programme local de l'habitat (PLH) 2022-2027 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

- **BASES ADRESSES COMMUNALES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CONSIDERANT**

- que la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole dispose d'un système d'information géographique permettant de manipuler des données numériques géolocalisées,
- que la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole maintient à jour des données géographiques de référence permettant ainsi une meilleure connaissance du territoire,
- qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Commune peut confier par convention la gestion de certains équipements ou service relevant de ses attributions à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
- que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion du service concerné ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer** une convention relative à la gestion du service des bases adresses locales avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

- **CLOTURE REGIE COURSE**

Une régie COURSE a été instituée par délibération en date du 04 AVRIL 2017

Suite aux nouvelles dispositions concernant les régies, il serait préférable de créer une Association. Après délibération le conseil municipal décide, à l'unanimité de clôturer la régie COURSE.

- **TARIF LOCATION SALLE**

le conseil municipal approuve à l'unanimité

- la convention de location et ses annexes de la salle polyvalente pour les habitants et l'extérieur
- décide de la tarification de la salle polyvalente à compter du 1ER JANVIER 2022
- HERMEVILLAIS weekend : 320 euros
- HORS COMMUNE weekend : 600 euros

CONVENTION GENDARMERIE POSTE A CHEVAL

Mr le Maire rappelle que suite à la mise à disposition de la mairie à la gendarmerie dans le cadre du poste à cheval du 16 juillet au 27 août, pendant la période estivale, il a été convenu d'une convention concernant le logement notamment le remboursement de l'électricité, eau, ménage, pour un montant de 225.36 EUROS pris en charge par la gendarmerie Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention

FOND SOLIDARITE LOGEMENT

Le Département demande une participation fonds de solidarité logement ", calculée sur la base de 0.76 euros par habitant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer pour l'année 2021, soit 290.32 euros (0.76-cts x 382 habitants)

- **DEMANDE PARTICIPATION CANTINE**
- Mr le Maire donne lecture d'une demande concernant la cantine d'Angerville l'Orcher. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'une participation de 1.55 euros pour la cantine.

- **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - ADHESION - AUTORISATION CDG76**

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de Hermeville de pouvoir souscrire des contrats statutaire (CNRACL-IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique territoriale
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Seine Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires.

QUESTIONS DIVERSES

- l'installation du ralentisseur route du centre et des bois est reporté
- dissolution du club des anciens au 1er octobre
- l'éclairage au Rond Point de la D925 a été remis
- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : celle-ci est en cours d'élaboration afin de mettre en place la sécurité Incendie dans le village
- la commission internet se réuni le 30 septembre
- Repas des Anciens : le choix sera à étudier en commission